

---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT 339-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 326-2025 DE  
TARIFICATION 2026 DU CAMPING ROCHER PANET**

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement 339-2026, intitulé « Règlement modifiant le règlement 326-2025 de tarification 2026 du camping Rocher Panet », lors de la séance du 7 avril 2026, tenue à l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 14 avril 2026.



---

Michel Pelletier  
Directeur général greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 339-2026 conformément à la loi ce 14 avril 2026.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



---

Michel Pelletier  
Directeur général greffier-trésorier